

DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE

(Contrat-cadre)

Services de communication

Contrat no ADRPCDM(2021)8

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre le projet «Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc ». Celui-ci s'inscrit dans le cadre plus large du programme conjoint intitulé «Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement au Maroc» (2020-2023) financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

Dans ce contexte, l'Organisation recherche un (ou plusieurs) prestataire(s) pour la fourniture d'un ensemble de service nécessaires à l'organisation d'événements.

RÈGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats¹, l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat-cadre** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être, une personne morale.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) **à l'adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Offre-AMNP/2021/002**. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : Questions-ADRPCDM/2021/002**

Objet de la procédure d'achat ►	Services de communication
Projet ►	Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc
Type de contrat ►	Contrat-cadre
Durée ►	Jusqu'à exécution complète des obligations des parties (voir l'article 2 des conditions juridiques telles que reproduites dans l'acte d'engagement)
Date limite pour la soumission des offres ►	21/10/2021
Adresse e-mail pour l'envoi des offres ►	appui.parlement.maroc@coe.int
Adresse e-mail pour l'envoi de questions ►	appui.parlement.maroc@coe.int
Date prévisionnelle de mise en œuvre ►	25/10/2021

¹ Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

A. LIVRABLES ATTENDUS

Contexte du projet

Le projet « Appui au développement du rôle du Parlement dans la consolidation de la démocratie au Maroc » vise principalement à soutenir les efforts du Parlement marocain dans les secteurs de l'évaluation des politiques publiques, de l'ouverture du Parlement vers les citoyens ainsi que dans le domaine de la diplomatie parlementaire.

Types de livrables attendus

L'objectif poursuivi par la présente procédure compétitive est de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour appuyer la mise en œuvre du projet. L'appel d'offres est alloté comme suit :

Lots	Nombre maximal de prestataires à sélectionner
Lot 1 : Conception, adaptation et impression de supports de communication	3
Lot 2 : Production de supports audio-visuels	3

Le Conseil sélectionnera le nombre susmentionné de prestataires par lot, sous réserve qu'un nombre suffisant de soumissionnaires remplisse les critères définis ci-après.

Les soumissionnaires sont invités à indiquer sur quel(s) lot(s) porte leur offre (voir section A de l'acte d'engagement).

On estime à ce jour que le présent contrat couvrira jusqu'à 30 activités, à exécuter d'ici à la fin du projet (novembre 2023). Cette estimation est donnée à titre indicatif uniquement. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel de la part du Conseil de l'Europe. Elle pourra en outre être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des besoins de l'Organisation. **Le coût total (cumulé) du contrat ne dépassera en aucun cas 55 000 EUR (HT).**

Dans le cadre du **lot 1**, il peut être demandé aux soumissionnaires de livrer :

- publications thématiques, guides, bloc-notes, stylos, porte documents, sac en toile, brochures, roll up, programmes, habillage pupitre, gadgets et tout autre support de communication identifié lors la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du **lot 2**, il peut être demandé aux soumissionnaires de livrer :

- capsules vidéo, photos, infographies, interviews, live facebook, best of, vidéos motion et tout autre support audiovisuel identifié lors de la mise en œuvre du projet, y inclus la transcription des interventions des personnes interviewées.

Le Conseil passera commande (voir section C ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes) de livrables spécifiques similaires à ceux répertoriés ci-dessus, sous réserve qu'ils correspondent aux besoins de mise en œuvre du projet et relèvent du domaine de compétences du prestataire retenu.

Outre les commandes passées en fonction des besoins, le prestataire communiquera avec le Conseil à intervalles réguliers, de sorte à établir un échange continu d'informations relatives à la mise en œuvre du projet. Il signalera par exemple au Conseil, pendant l'exécution du contrat et dès qu'il en aura connaissance, les initiatives et/ou les lois et réglementations, politiques, stratégies et plans d'action adoptés, quels qu'ils soient, ainsi que tout autre fait en rapport avec l'objet du contrat (pour plus d'informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans l'article 3.1.2 des conditions juridiques de l'acte d'engagement).

En matière d'**exigences de qualité**, le (ou les) prestataire(s) retenu(s) doi(ven)t veiller, *entre autres*, à ce que :

- les livrables soient fournis conformément aux plus hauts standards de qualité en usage dans le monde professionnel et universitaire ;
- les instructions spécifiques transmises par le Conseil, quelles qu'elles soient, soient suivies le cas échéant.

B. PRIX

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix, en remplissant et en envoyant le tableau de prix joint à l'acte d'engagement (section A). Ces prix sont fermes et non révisables.

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section C ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix unitaire, tel que convenu dans le présent contrat.

C. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les soumissionnaires sont informés des résultats une fois la phase de sélection terminée. Les livrables sont ensuite fournis sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au (ou aux) prestataire(s) retenu(s), par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n'a aucune obligation de passer commande).

Pour chaque commande, le Conseil choisit dans une liste de soumissionnaires pré-sélectionnés pour un lot donné le prestataire qui propose concrètement au cours de son évaluation et pour le besoin à couvrir – c'est-à-dire pour le bon de commande concerné – l'offre la plus avantageuse économiquement au regard des critères suivants :

- qualité (y compris, suivant les cas : aptitude, expertise, expérience, disponibilité des ressources et méthodes proposées pour exécuter les tâches) ;
- disponibilité (y compris, sans y être limité, la capacité à respecter les délais fixés et, le cas échéant, l'emplacement géographique) ;
- prix.

À chaque bon de commande reçu, le prestataire retenu s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour le renvoyer **signé** au Conseil dans les 2 (deux) jours ouvrables à compter de sa réception. Si un prestataire n'est pas en mesure d'accepter la commande ou si aucune réponse n'est donnée en son nom dans le délai requis, le Conseil s'adresse à un autre prestataire satisfaisant les mêmes critères, et ainsi de suite jusqu'à conclusion d'un contrat avec un prestataire remplissant les conditions voulues.

Les prestataires **assujettis à la TVA** joindront également à chaque bon de commande signé un devis² (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

- le nom et l'adresse du prestataire ;
- son numéro de TVA ;
- la liste complète des livrables ;
- le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes).

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu'une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d'un numéro de commande, de sa signature et d'un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

D. ÉVALUATION

Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts

(en signant l'acte d'engagement, vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, au travail des enfants ou à la traite des êtres humains ;
- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
- qui constitue une entité qui agit dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale (coquille vide), a déjà créé ou est en cours de créer une telle entité ;
- qui a été impliquée dans une mauvaise gestion des fonds du Conseil de l'Europe ou fonds publics ;
- qui est ou paraît être dans une situation de conflit d'intérêts ;
- qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l'Union Européenne (disponible sur www.sanctionsmap.eu).

Critères d'éligibilité

Pour le Lot 1 :

- Témoigner d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la conception, adaptation et impression de supports de communication ;

² Ce devis devra être strictement conforme aux prix indiqués dans l'offre financière jointe à la soumission originale du prestataire telle qu'enregistrée par le Conseil de l'Europe. Si les prix ne correspondent pas à ceux indiqués dans la soumission originale du prestataire, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire.

- Être immatriculée en tant que société dans un Etat Membre du Conseil de l'Europe ou au Maroc ;
- Avoir une présence établie au Maroc depuis au moins un an, que ce soit le siège de l'entreprise, une filiale ou un partenaire officiel.

Pour le Lot 2 :

- Témoigner d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'audiovisuel.
- Être immatriculée en tant que société dans un Etat Membre du Conseil de l'Europe ou au Maroc ;
- Avoir une présence établie au Maroc depuis au moins un an, que ce soit le siège de l'entreprise, une filiale ou un partenaire officiel ;
- Disposer d'une équipe d'au moins 3 (trois) membres qui accompagnera la production des livrables et dont les membres ont au moins 2 (deux) ans d'expérience dans la production de supports audiovisuels.

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables.

Critères d'adjudication

Pour le lot 1 :

- Critères de qualité (70%), dont :
 - Capacité technique et graphique dans la conception, adaptation et impression de supports de communication de qualité ;
 - Proposition moderne et intuitive ;
 - Créativité et innovation ;
 - Expérience préalable avec institutions internationales ou nationales ;
 - Capacité à respecter les délais de livraison ;
 - Flexibilité à s'adapter au contexte et aux demandes ;
 - Utilisation de matériaux écologiques et qui respectent l'environnement.
- Critères financiers (30%).

Pour le lot 2 :

- Critères de qualité (70%), dont :
 - Capacité technique dans le développement de supports audiovisuels de qualité ;
 - Matériel moderne et performant ;
 - Créativité et innovation ;
 - Proposition moderne et intuitive ;
 - Expérience préalable avec institutions internationales ou nationales ;
 - Capacité à respecter les délais de livraison ;
 - Flexibilité à s'adapter au contexte et aux demandes ;
 - Réactivité et disponibilité.
- Critères financiers (30%).

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

E. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'arrêté 1395.

F. DOCUMENTS À FOURNIR

- Un exemplaire de l'**acte d'engagement**³ rempli et signé (voir en pièce jointe) ;
- Pour les soumissionnaires assujettis à la TVA uniquement, **un devis décrivant leur offre financière**, comme requis à la Partie C du dossier de consultation (voir ci-dessus) ;
- **Documents d'immatriculation** ;
- Le **portfolio** des principaux livrables similaires à ceux demandés dans cet appel et qui ont été produits jusqu'à présent démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité ;
- **Lettres de référence** de 3 anciens clients ;

³ Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

- un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers et le sixième critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;
- un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;
- pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant ;
- pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales) une copie scannée d'une pièce d'identité valable avec photographie (ex. passeport).

- La liste des propriétaires et cadres supérieurs, pour les personnes morales uniquement ;

Pour le Lot 2 uniquement :

- **CV détaillé**, au format Europass de préférence, **des 3 (trois) membres de l'équipe** qui témoignent de leur expérience d'au moins 2 (deux) ans dans le domaine de l'audiovisuel démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité.

Tous les documents seront soumis en français à défaut de quoi l'offre sera exclue.

Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.

Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.

* * *